



Le télétravail, un atout professionnel et une vraie culture d'entreprise.

Par Par Sophie ZORGNO, Directrice, Association Soform'act à Nice -- le 27 avril 2020

Nous vivons la plus grande expérience du travail à distance de l'histoire de l'humanité ! La crise que nous traversons a permis une vraie prise de conscience quant au télétravail dû au confinement.

Aujourd'hui, près d'un salarié sur quatre est en effet actuellement concerné et 60% d'entre eux souhaiteraient l'intégrer dans leur quotidien.

Cette situation nous a obligés à avoir une vision différente du télétravail, tant au niveau des salariés que des employeurs.

Mais quels sont les principaux avantages pour les salariés ?

- ▶ Plus de flexibilité dans les horaires de travail
- ▶ Plus d'autonomie et de responsabilités
- ▶ Réduction, voire suppression des temps de transport
- ▶ Meilleure productivité et efficacité dans le travail
- ▶ Moins de fatigue et meilleure qualité de vie car moins de stress
- ▶ Gain de productivité
- ▶ Baisse de l'absentéisme
- ▶ Et bien d'autres...

Rechercher...



La crise actuelle a montré que le télétravail n'était plus un frein mais au contraire une étape essentielle dans la progression économique d'une entreprise. Et à l'heure où certaines d'entre elles se retrouvent en grandes difficultés financières, pourquoi ne pas envisager de mettre en place ce mode de fonctionnement afin d'éviter des coûts supplémentaires et maintenir les emplois.

Pour les entreprise, le télétravail est aussi une plus-value

- ▶ Plus de flexibilité dans la gestion des ressources humaines
- ▶ Moins d'absentéisme et de retards
- ▶ Réduction des coûts globaux liés à la présence d'un employé dans l'entreprise
- ▶ Facilité d'employabilité des personnes en situation de handicap ;
- ▶ Amélioration des conditions de travail des salariés, de leur motivation et de leur implication dans l'entreprise.

En plus d'être facile à mettre en place, le télétravail peut contribuer efficacement au développement de votre entreprise.

Soform'Act soutient que le télétravail est l'avenir de demain et que ne pas saisir cette opportunité, tant au niveau des salariés que des employeurs, serait une erreur.

L'accompagnement que nous vous proposons, après le confinement, permettra une mise en place du télétravail de manière pérenne tout en évitant certains risques :

- ▶ L'isolement social
- ▶ Les conflits familiaux
- ▶ L'addictions au travail, éviter le burn-out
- ▶ La difficulté à séparer les vies professionnelle et privée
- ▶ La difficultés d'organisation personnelle (le télétravail ne convient pas à tout le monde)
- ▶ Les interférences, interruptions, et intrusions rapides entraînant des ruptures de tâches, des pertes de concentration.

Bien évidemment, il existe différentes formes de télétravail et Soform'Act peut vous aider à personnaliser et à instaurer de nouvelles organisations en fonction des besoins de chacun.

Ce que vous pensiez ne pas être possible hier, l'est aujourd'hui. Il est essentiel d'anticiper ces nouvelles organisations et Soform'Act propose de vous accompagner à les mettre en place en toute sérénité pour que les salariés et les employeurs continuent d'optimiser leur travail dans les meilleures conditions.

Le télétravail associé à la qualité de vie professionnelle est une culture d'entreprise, nous pouvons vous aider dans cette démarche. Retrouvez-nous sur notre site, SOFORMACT.FR, nous restons à votre écoute.